

Le système familial incestueux.

P. Bauchet¹, E. Dieu², O. Sorel³.

Résumé

L'inceste, interdit et tabou fondamental, interroge nombre de chercheurs du fait de la fréquence de sa transgression. Parmi eux les systémiciens qui, considérant la famille comme un système, étudient l'inceste à partir du postulat que la dynamique familiale est influencée par chacun de ses membres : les rôles de la victime et de l'agresseur ne sont donc pas plus importants que ceux des autres personnes de la famille ; ainsi, plusieurs typologies de familles incestueuses ont été établies, présentant toutes malgré tout des caractéristiques semblables. De plus, la variabilité des systèmes familiaux entraîne plusieurs types d'incestes possibles : en effet, les relations familiales influent sur les modalités de la situation incestueuse qui peut être violente ou pacifique, plus ou moins prolongée et intense, et qui peut impliquer différents acteurs. Dans le schéma familial traditionnel, les trois incestes rencontrés que sont l'inceste paternel, l'inceste maternel, et l'inceste fraternel témoignent dans leurs modalités d'un système particulier. Dans le cas où l'agresseur est le père, la mère a une part de responsabilité dans l'instauration de la relation incestueuse : ces mères de victimes possèdent des traits de personnalité communs qui expliquent la non-dénonciation des faits ou la tendance à ne pas voir, c'est-à-dire leur complicité passive ; quant à la mère de l'agresseur, elle est elle aussi impliquée puisque responsable de la construction de la personnalité de son enfant.

Mots clés : Inceste ; famille ; système ; approche systémique ; situations incestueuses

¹ P. Bauchet : membre-chercheur à l'Association de recherches en criminologie appliquée (Arca).

² E. Dieu : Criminologue et Président de l'Arca.

³ O. Sorel : Dr Psychologie, laboratoire de Psychologie des Ages de la vie (Univ. Tours).

Introduction

L'inceste, un interdit fondamental

Le terme « inceste », qui vient du latin *incestrum*, signifie non chaste, souillé, impur. Cette perversion, ou déviation sexuelle par rapport à une norme, décrit une relation sexuelle entre individus d'une même famille, au sens large du terme : elle peut avoir lieu dans un contexte intranucléaire c'est-à-dire au sein du noyau de la cellule familiale (par exemple, un père qui inceste sa fille) ou extranucléaire (par exemple, un oncle maternel qui inceste sa nièce) ; de même, la transgression de l'interdit existe lorsque l'agresseur fait fonction de parent (père adoptif, beau-père...). Autrement dit, il y a inceste quand le mariage est impossible comme l'indique les articles 161 et suivants du code civil⁴.

L'approche psychanalytique analyse l'inceste comme un tabou fondamental (Freud, 1913⁵). En effet, il suppose qu'à l'origine de l'humanité existait une horde primitive, groupement humain sous l'autorité d'un père tout-puissant qui possède seul l'accès aux femmes ; les fils du père, jaloux de ne pouvoir posséder les femmes, se rebellèrent et le tuèrent, pour le manger en un repas totémique. Une fois le festin consommé, le remords se serait emparé d'eux, qui érigèrent en l'honneur du père, et par peur de ses représailles, un totem à son image. Afin que la situation ne se reproduise pas, et pour ne pas risquer le courroux du père incorporé, les fils établirent des règles, correspondant aux deux tabous principaux : la proscription frappant les femmes appartenant au même totem (inceste) et l'interdiction de tuer le totem (parricide).

Mais bien que l'interdit soit clairement posé, l'ethnologue Lévi-Strauss⁶ note que l'inceste se rencontre dans différentes sociétés et à travers diverses époques, ce qui interroge son universalité. Ainsi, il est pratiqué par les Incas ; ou encore, jusqu'en 1850 en Angleterre, on ne pouvait pas, même veuf, épouser la sœur de sa femme. Par ailleurs, on note sa relative fréquence dans les grands mythes fondateurs, notamment le mythe d'Œdipe, qui donna lieu au complexe d'Œdipe en psychanalyse : ce jeune homme, à la recherche de ses parents, tue un homme sans savoir qu'il s'agit de son père Laïos et épouse la reine de Thèbes sans savoir qu'elle est sa mère Jocaste ; quand la vérité éclate, Jocaste se suicide, Œdipe se crève les yeux, et les enfants qu'ils ont eu ensemble sont chassés de la ville, maudits par l'inceste de leurs parents.

En somme, la prohibition de l'inceste serait transculturelle plutôt que naturelle, et ferait passer de la nature à la culture : d'après la théorie structuraliste de Lévi-Strauss, cette prohibition serait une forme positive d'échange des femmes dans le but d'une complémentarité sociale et affective, d'une pacification des relations.

Elle est donc une règle, d'où la nécessaire intervention du droit pénal pour s'assurer de son respect. En 2010, les parlementaires ayant considéré que « l'inceste ne peut être considéré comme une infraction comme les autres parce que la relation incestueuse se situe dans le milieu de référence de notre société : la famille », cette infraction s'est vue distinguée des autres formes d'agressions sexuelles : en effet, la loi du 8 février 2010 avait été créée, inscrivant l'inceste commis sur les mineurs dans le Code Pénal et prônant l'amélioration de la détection et de la prise en charge des victimes d'actes incestueux⁷. Or, le 16 septembre 2011, cette création du crime d'inceste

⁴ Art 161: "En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants et les alliés dans la même ligne." ; Art 162: "En ligne collatérale, le mariage est prohibé, entre le frère et la sœur." Art 163: "Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu».

⁵ FREUD, Totem et Tabou (1913), Paris, Payot, coll. "Petite Bibliothèque Payot", 2001.

⁶ LEVI-STRAUSS, C., (1949). « Les structures élémentaires de la parenté », Paris, Presses universitaires de France.

⁷ Art 227-27-2, créé par la loi n°2010-121 du 8 février 2010 - art. 1: « Les infractions définies aux articles

a été annulée pour anti-constitutionnalité au motif que la loi ne précise pas quelles personnes doivent être considérées comme membres de la famille : le dossier propose une analyse en profondeur de cette récente décision du Conseil constitutionnel.

L'inceste versus la pédophilie

Toute relation sexuelle entre un adulte et un mineur est ainsi proscrite et punie par la loi, ce qui peut conduire à assimiler les termes d'inceste et de pédophilie : cette dernière étant définie comme une attirance ou préférence sexuelle d'un adulte envers les enfants prépubères ou en début de puberté, elle peut conduire à des agressions sexuelles mais existe dès lors que l'individu éprouve le désir de relation sexuelle avec un mineur.

Dans les deux cas, nous retrouvons la notion de pouvoir puisque du fait de son âge, de son ignorance, l'enfant se trouve dans une position vulnérable. L'importance de cette vulnérabilité est de surcroît proportionnel au degré de proximité entre l'agresseur et la victime : se défendre devient d'autant plus difficile quand l'enfant a pleinement confiance en l'adulte ou lorsqu'il en a besoin. On parle donc d'abus de pouvoir, et par extension d'abus sexuel.

Il paraît pourtant nécessaire de distinguer ces deux notions : même si la dimension pédophilique est essentielle et présente dans la clinique de l'inceste, les conduites pédophiliques et incestueuses s'étalant sur un spectre allant de l'amour idéalisé aux agirs sadiques les plus retors et inavouables, celle-ci est spécifique car la majorité des parents incestueux ne passent pas à l'acte sur d'autres enfants que les leurs. Pour ces derniers, il semble donc que c'est la relation elle-même ou le contexte dans lequel elle évolue qui permet ou induit le passage à l'acte, et non pas un désir irrépressible pour les enfants.

En nous appuyant sur l'approche systémique que nous présenterons dans la première partie, nous exposerons les divers systèmes familiaux où la pratique de l'inceste est constatée, et leurs caractéristiques. Puis, à partir du schéma familial traditionnel, nous détaillerons le rôle de la mère dans la dynamique incestueuse. Enfin, nous évoquerons les modalités et l'installation de la relation taboue, ainsi que quelques unes des formes qu'elle peut revêtir.

La dynamique incestueuse

L'approche systémique des systèmes familiaux incestueux

La compréhension de cette approche nécessite de développer les notions de système et de famille, l'un des systèmes majeurs de la société. Les quatre fonctions d'une société que sont la production, la spiritualité, l'instauration des différences de générations et des sexes sont assurées par les institutions, dont fait partie la famille. Les sociétés se méfiant de cette dernière, elles la gardent sous contrôle et la mettent de la sorte en mouvement, l'obligeant en permanence à échanger des alliances : c'est la dimension sociale de l'inceste. Cela laisse entendre que l'inceste a lieu dans des systèmes familiaux figés ou en marge du système sociétal et de ses valeurs.

Car un système est une organisation d'éléments en relations les uns avec les autres et interdépendants les uns des autres ; il est structuré selon des normes et des règles et fonctionne comme un tout, sachant que le tout est plus que l'ensemble des

227-25, 227-26 et 227-27 sont qualifiées d'incestueuses lorsqu'elles sont commises au sein de la famille sur la personne d'un mineur par un ascendant, un frère, une sœur ou par toute autre personne, y compris s'il s'agit d'un concubin d'un membre de la famille, ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait ».

éléments qui le composent (Bentovim, 1996⁸). Quant à la famille, elle est le point d'ancrage où convergent l'intrapsychique, l'individuel et le collectif : Barudy⁹ précise en disant qu'il s'agit du point d'intersection entre la production matérielle de la culture familiale (les modèles de comportement, l'organisation, la structure) et la production idéologique (le système des croyances et des affects) partagés complètement ou à des degrés divers par les membres. La famille étant une réalité complexe, chaque science (eg. Droit, histoire, sociologie, ethnologie, psychologie) décrit un de ses multiples aspects.

Développée dans les années 1940 à l'intérieur de la psychiatrie familiale, l'approche systémique voit donc la cellule familiale comme une entité à analyser et permet de dépasser la perspective individualiste en tenant compte de l'influence de l'environnement : son postulat est que l'inceste est dû à des problèmes familiaux ; la famille étant un système interactif, le comportement indésirable de l'un des membres ne pourrait durer sans la participation des autres membres, et il faudrait agir sur l'ensemble de la famille pour modifier le comportement d'un des acteurs. Ou plus précisément, « L'interaction violente dans une famille est conçue, soit comme la manifestation d'un problème de frontière (membres de la famille trop ou pas assez engagés les uns par rapport aux autres), ou de hiérarchie (manque de clarté dans l'exercice du pouvoir parental notamment). La responsabilité d'un comportement violent n'échoit donc pas au seul conjoint qui bat sa femme ou au seul père ou frère qui commet l'inceste. Le système entier, c'est-à-dire les autres membres contribuent aussi au maintien de la violence ».¹⁰

Ce système, qui fonctionne comme un tout régulé, peut être déséquilibré à la suite d'un événement familial ou d'un moment de crise : cependant, ce bouleversement n'entraîne pas nécessairement des comportements délictuels ou dangereux. En effet, la famille peut tout à fait opérer un changement, une réadaptation de son mode d'interaction ou de son système idéique, ce qui entraîne un retour à l'homéostasie. En revanche, le risque de basculer dans un fonctionnement pathologique existe lorsqu'il produit un symptôme porté par l'un de ses membres et maintenu par l'ensemble de ceux-ci ; ou lorsqu'il montre une fixation et un accordage à ses valeurs. Là, sans une intervention externe nécessaire pour un retour à l'équilibre, l'inceste pourra être une conséquence du déséquilibre et en devenir le symptôme. Les systémiciens considèrent en conséquence l'abus sexuel intra-familial comme la résultante d'un processus transgénérationnel inhérent à des modifications des frontières générationnelles, à des systèmes dysfonctionnels, et à des troubles de la communication où l'enfant victime devient le représentant du symptôme de la famille. Parce qu'elles ne sont ni identifiées, ni reconnues, ni symbolisées, et encore moins sublimées, les souffrances intrafamiliales circulent entre chaque membre : quiconque a souffert fait souffrir et identifie sa souffrance à celle de l'autre ; ainsi le scénario abusif se répète et provoque le dysfonctionnement du système.

Ainsi il apparaît que l'aménagement incestueux est le fait d'une impossible séparation, non permise par les parents qui emprisonnent l'enfant : les acteurs du système familial incestueux sont des êtres mal différenciés les uns des autres, leurs rôles et leurs places sont mal définis, interchangeableables ; les individualités sont gommées au profit d'une unité symbiotique. Et lorsque l'enveloppe corporelle et psychique ne peut

⁸ BENTOVIM, A., System Theory. In C. Cordess & M. Cox (Eds). *Forensic psychotherapy: crime, psychodynamics and the offender patient*, 1996, Vol 2, pp. 107-117. London and Bristol, Jessica Kingsley Publishers.

⁹ BARUDY J., Le dévoilement de l'inceste et de l'abus sexuel : crise pour la famille, crise pour l'intervenant. Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 1989, Toulouse, Privat.

¹⁰ MOISAN, M., Pour que cesse l'inacceptable. Québec : Conseil du statut de la femme, 1993, p.46.

pas être individuelle, elle est familiale.

De plus, une scission s'établit entre ce magma familial et le groupe social : c'est par le biais de cette exclusion sociale que le tiers existe malgré tout et que la famille n'est pas dans un fonctionnement psychotique ; mais reconnu dans sa fonction séparatrice, il sera tenu à distance car toute expérience triangulaire génère des angoisses de mort et de séparation.

Tel est le cas de la famille G.¹¹, dont le père de famille est poursuivi pour des agressions sexuelles sur ses trois belles-filles qui accusent leur mère d'avoir eu connaissance des faits. L'impossible séparation qui entrave l'accès à la loi s'origine dans des carences affectives que chaque membre de la famille semble avoir subi. Monsieur G., dont la vie affective est centrée sur sa mère, a retrouvé avec sa femme-mère un substitut identique car elles présentent des traits similaires ; cela conforte sa tendance à s'accrocher à une situation incestueuse. Madame G., quant à elle, a toujours été projetée hors de toute filiation : en effet, aucun des hommes autour d'elle n'a assumé la fonction de père et sa relation maternelle fut carencée puisque cette mère la rejetait sans cesse. De même, les trois victimes semblent ne pas avoir reçu l'attention maternelle souhaitée. Ainsi, père, mère, et enfants, n'ont pu intérioriser l'objet premier : le mensonge, le secret, le silence sont alors utilisés pour éviter la séparation et la résurgence de la séparation première d'avec l'objet maternel. L'agressivité est refoulée : or, le sujet ne peut naître que dans un mouvement agressif qui le sépare de l'objet ; ici, la relation est fusionnelle. On observe cela à travers les propos des filles, qui après avoir porté plainte, reviennent sur leurs déclarations. Delphine dira, « *Bien des déclarations faites contre mon beau-père sont fausses. C'est vrai qu'il m'a touchée mais au moment où il a été arrêté, ma haine était si forte que j'ai dit qu'il m'avait violée (...) Mon beau-père ne m'a pas violée et malgré tout c'est un bon père (...), j'ai eu de bons moments avec lui et maintenant il me manque* », et ajoutera concernant sa mère, « *« Je l'aime passionnément, c'est de l'amour et je ne veux plus m'en passer »*. Justine, dans sa quête de l'amour maternel, cherche à se rendre adorable aux yeux de sa mère : « *Il n'y a pas que papa qui est puni mais nous tous. Quand la police m'a interrogée, j'ai eu peur d'eux, ainsi j'ai dit oui à tout ce qu'ils me demandaient sur ma maman et ce n'est pas vrai. Ma maman s'est toujours tenue correctement devant nous et je l'aime, ce n'est pas la solution que l'on soit tous séparés. Même si mon papa m'a touchée, c'était il y a longtemps et il ne l'a fait qu'une fois ; depuis il n'a jamais recommencé et je lui pardonne car c'est mon papa, je l'aime et je sais qu'il m'aime aussi* ». Il en est de même pour Christèle qui dira, « *Ma mère n'y est pour rien et il n'y a aucune raison que l'on subisse les conséquences des autres par la séparation qui est trop dure pour moi* ».

Toutefois, l'approche systémique est sujette à de nombreuses critiques : elle tendrait à occulter la responsabilité de l'agresseur, les avantages que ses comportements violents ou intimidants lui procurent et les rapports de pouvoir qui sont à la base même de son comportement abusif ; une autre critique pointe le fait qu'elle se concentre sur les interactions entre les membres et ne prend pas en considération les forces sociales plus larges que sont les rapports entre les sexes ; de même, il lui est reproché de mal expliquer les formes d'agressions incestueuses autres que celles se produisant entre père et fille. Concernant ces différentes restrictions du phénomène, Driver¹² explique que la théorie de la dynamique familiale perçue comme cause de l'inceste est une façon de réduire l'inceste non plus aux classes défavorisées ou à des classes et cultures

¹¹ RAZON L., « Crise de la séparation et confusion des générations », in Janine Abécassis *L'enfant à l'épreuve de la famille* èrès « Hypothèses », 2004, p. 77-86.

¹² DRIVER, E., et DROISEN, A., (éd.) *Child Sexual Abuse : A Feminist Reader*, New York, New York University Press, 1989, p 38.

particulières, mais aux familles dysfonctionnelles. Quant à Hamel¹³, elle avance qu'il s'agit d'une approche reposant sur des bases fragiles et non vérifiées : « Elle n'a jamais pu expliquer pourquoi à l'intérieur des familles qui possédaient les mêmes caractéristiques que celles où se produisait l'inceste, les problèmes étaient solutionnés autrement (...) : le divorce, la violence verbale ou physique, la fuite dans l'alcool ou les drogues. De plus, aucune étude n'a pu démontrer que les caractéristiques associées aux familles incestueuses existaient avant que l'inceste se produise ».

Les typologies

L'étude de ces familles a permis de repérer plusieurs modèles typologiques pouvant servir de base à la compréhension de leur structuration systémique ou sociale ; mais aucun de ces modèles ne répond entièrement à la réalité clinique du phénomène car les familles incestueuses sont très diversifiées et hétérogènes.

De manière générale, deux types de familles incestueuses ont été distinguées : les familles fermées sur elles-mêmes d'une part, les familles indifférenciées et promiscues d'autre part (Weinberg, 1955¹⁴).

Et il s'agit toujours d'un système où les finalités des adultes apparaissent comme prioritaires et urgentes, puisque les enfants sont utilisés par les adultes. Cette chosification a pour but soit de combler des carences ou traumatismes que les parents ont connu dans leur propre famille, soit de régler des conflits ou combler les conséquences de conflits relationnels avec d'autres adultes de la famille nucléaire et/ou élargie. Furniss¹⁵ stipule alors que l'inceste relève soit d'un mécanisme qui évite les conflits émotionnels et sexuels, soit d'un mécanisme qui les régule.

Les quatre systèmes familiaux présentés de manière récurrente mettent l'accent sur la place du pouvoir dans la famille. Les parents détiennent un pouvoir légitime sur leurs enfants puisqu'ils les éduquent : or dans la famille dysfonctionnelle, le pouvoir peut être excessif, appliqué par les enfants, ou encore sur l'un ou l'autre des parents.

Le premier système relativement opaque au monde social est constitué d'un père dominateur et despotique qui s'adresse indifféremment à l'enfant ou à la mère, tandis que cette dernière est faible et dépendante de son mari (pécuniairement ou autre). Benoît¹⁶ décrit un système familial pouvant s'apparenter à celui-ci : la famille incestueuse serait composée d'un père à la fois autoritaire, dominateur, possessif, et parfois paranoïaque, tandis que la mère se montrerait soumise, indifférente, passive, et non mécontente (consciemment ou non) que sa fille se sacrifie au devoir conjugal ; en somme, il note une difficulté, voire une absence, de communication dans cette famille.

Dans le deuxième système, c'est la mère qui détient le pouvoir : elle est décrite comme une femme forte qui refuse les relations sexuelles avec son mari ; donc l'inceste permet d'éviter le conflit dans le couple conjugal.

Le troisième système est marqué par des frontières intergénérationnelles inconsistantes : ce sont le père et l'enfant qui jouent le rôle des parents et détiennent le pouvoir, alors que la mère est en situation d'enfant et peut s'y complaire.

Enfin, dans le dernier système, les trois partenaires sont sur le même plan c'est-à-dire que l'enfant est sacrifié pour éviter le conflit et éviter la séparation du couple : il est institué gardien de la cellule familiale et en porte la responsabilité, comme s'il était l'adulte. Nous pouvons comparer cette dynamique à celle proposée par Hanson,

¹³ HAMEL, M., "L'intervention en matière d'abus sexuel, L'enfant victime dans un monde d'adultes", Bulletin de l'association Plaidoyer-Victimes, Montréal, printemps 1991, p. 19.

¹⁴ HAESVOETS, Y.-H., L'enfant victime d'inceste, Paris, De Boeck Université, coll. Oxalis, 1997, p. 39.

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ BENOIT, G., Approches de l'inceste. *Neuropsychiatrie de l'Enfance*, 33(6), 1985, p. 211-216.

Lipovsky et Saunders¹⁷ qui est marquée par le conflit, l'expression quasi inexistante des affects, et le manque de respect des enfants.

Une autre classification, qui reprend cette mauvaise gestion du pouvoir et l'inversion des rôles au sein de la famille, présente trois types d'organisation familiale avec un système idéique et un fonctionnement différents (Barudy, 1989¹⁸). Cela signifie que la manière dont les parents éduquent leurs enfants, les relations qu'ils entretiennent avec eux, illustrent un système de pensées fréquemment semblable à celui qu'on leur a inculqué pendant l'enfance. Les interactions entre les membres d'une famille conduisant à l'inceste se transmettraient donc souvent de génération en génération, ce qui tend à confirmer l'hypothèse du système familial incestueux transgénérationnel posée par les systémiciens.

Tout d'abord, on distingue l'organisation enchevêtrée et altruiste : le père est maternel car il s'occupe activement de ses enfants, est proche d'eux, leur donne affection et tendresse ; quant à la mère, elle est admiratrice de son mari et a une fonction centrale dans la prise en charge de la gestion du ménage. Cette organisation parfaite en apparence cache l'utilisation des enfants comme objet du père : cette relation fusionnelle père-enfant permet à la mère de se positionner en tant que femme. Le système idéique est donc celui du mythe du sacrifice et du dévouement : souvent, les parents ont eux-mêmes connus les carences affectives de leurs parents et devenus adultes, souhaitent être récompensés par leurs enfants.

Vient ensuite l'organisation chaotique, indifférenciée et usurpatrice à promiscuité importante : il y a un manque de frontières générationnelles et une promiscuité liée à la pauvreté et à l'habitat exigu qui facilitent les contacts physiques ; dans ce contexte, les rapports sexuels deviennent collectifs et ne font plus partie de la vie privée des parents. On note également des ruptures relationnelles répétées au niveau trans-générationnelles, des situations familiales changeantes et très hétérogènes avec des carences psychoaffectives : l'enfant devient alors un moyen d'obtenir affection et tendresse. Le système idéique est celui du mythe de l'anéantissement et de la survie : lorsqu'ils étaient enfants, les parents ont du utiliser les autres pour survivre.

Enfin, on identifie l'organisation pétrifiée, totalitaire et absolutiste : dans cette famille, le père autoritaire et dogmatique ne partage pas ses sentiments, et la mère très présente établit une coalition contre le père ; donc les enfants sont déchirés entre père et mère. Le système idéique a pour règle absolue « ne pas connaître, ne pas savoir » : les expériences de chacun sont étouffées pour laisser place à des croyances rigides et dogmatiques ; l'éducation se fait sur un mode violent et les enfants abusés s'identifient aux valeurs de l'agresseur. Souvent, ces parents ont eu un père despotique et une mère soumise.

Les caractéristiques

Malgré la diversité des typologies, certaines caractéristiques semblent communes à toutes ces familles. Premièrement, elle auraient des frontières rigides ou seraient fermées avec l'extérieur : ces groupes familiaux sont donc perçus comme isolés du monde social, et d'un type qualifié d'endogame où des règles différentes de celles de la société sont instaurées tout en maintenant un semblant d'adaptation sociale à l'extérieur. Certaines sont gouvernées par un père tyrannique, d'autres fonctionnent sur

¹⁷ HANSON, R.F., LIPOVSKY, J.A. & SAUNDERS, B.E. (1994), 'Characteristics of fathers in incest families', *Journal of Interpersonal Violence*, vol.9, no.2.

¹⁸ BARUDY J., *Le dévoilement de l'inceste et de l'abus sexuel : crise pour la famille, crise pour l'intervenant*. Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, Toulouse, Privat, 1989, n°10, p. 99-118.

des liens affectifs forts où l'entraide est obligatoire et où les erreurs de chacun sont cachées afin de protéger l'unité familiale. De plus, elles seraient définies par des frontières floues entre les sous-systèmes (conjugal, fratrie) ce qui illustre la confusion des sexes et des générations (la fille à la place de la femme, le père à la place de la mère...) : l'autorité et l'altérité n'y sont pas reconnues, il y a une confusion entre l'étranger et le familier, ainsi qu'un défaut des limites. Dans ces familles, le couple conjugal est souvent dysfonctionnant, avec des relations sexuelles insatisfaisantes : l'insatisfaction au niveau du couple formé au moment des faits est régulièrement présenté comme le meilleur déterminant de l'abus sexuel. Et elles s'illustrent également par un évitement du conflit, une expression des sentiments quasi inexistante, sauf la colère. Ces spécificités sont reprises dans le portrait de la famille incestueuse dressé par certains auteurs. En 1987, VanMarcke et Igodt¹⁹ parlent d'abus de pouvoir, d'isolement, d'absence d'empathie, de communication déficiente, de brouillage des frontières, de contrôle rigide et de fixation de limites inadéquates. Quant à Born, Delville, Mercier, Sand et Beeckmans²⁰, ils évoquent la rigidité et l'autoritarisme, le traditionalisme et l'absolutisme, l'enfermement doctrinal, l'interchangeabilité des membres, l'inversion des rôles, et les ruptures relationnelles répétées.

Par ailleurs, ces familles sont nombreuses à déjà être suivies pour des difficultés socio-économiques, de l'alcoolisme, un divorce, un décès, une pathologie somatique ou mentale, de la maltraitance physique ou des enfants placés : ce modèle rejoint donc le concept de familles à problèmes multiples (Pichot et Alvin, 1985²¹). En cela, l'inceste semble prédominant dans les familles dites de « cas sociaux », désinsérés, vivant en promiscuité, dans des conditions de salubrité douteuses, et étant souvent suivies ou repérées par les réseaux d'aide aux familles comme étant problématiques. Pourtant l'inceste peut se repérer dans toutes les couches sociales : Balier²² précise que « certaines structures familiales, plus nombreuses qu'on ne le croit, sont si désorganisées que les concepts manquent pour les analyser. On parle alors de « familles psychotiques » pour désigner la prééminence des modes de relation destructeurs, où l'on se réfugie derrière l'alibi de pratiques culturelles propres à certains groupes. Ainsi, en France, l'inceste a semblé être le fait de nos familles rurales. Or le dévoilement qui conduit maintenant tant d'affaires devant la justice montre que le milieu urbain est plutôt représenté».

Le rôle de la mère dans la relation incestueuse

La mère de la victime

Les rôles de l'enfant et du père dans la mise en place de la relation incestueuse semblent évidents puisqu'ils sont respectivement la victime et l'agresseur. Mais l'approche systémique stipule que tous les acteurs ont un rôle à jouer : la mère a une responsabilité dans l'installation et la pérennisation de la situation incestueuse, et son rôle est à la fois majeur et complexe du fait de sa double position, à savoir femme de l'agresseur et mère de la victime.

Nous pouvons nous demander si le rôle primordial attribué à la figure maternelle dans la dynamique incestueuse n'est pas le fait de l'image stéréotypée de la mère véhiculée par la société depuis des siècles. En effet, la bonne mère correspond à une femme aimante, dévouée à son mari et à ses enfants, responsable de la cohésion

¹⁹ HAESEVOETS, Y.-H., L'enfant victime d'inceste. Paris, De Boeck Université, coll. Oxalis, 1997, p. 40.

²⁰ BORN, M., DELVILLE, J., MERCIER, M., SAND, E.A., & BEECKMANS, M., « Les abus sexuels d'enfants », Liège : Mardaga, 1996.

²¹ HAESEVOETS, Y.-H., L'enfant victime d'inceste. Paris, De Boeck Université, coll. Oxalis, 1997, p. 39.

²² BALIER, C., Psychanalyse des comportements sexuels violents. Paris, PUF, coll. Le fil rouge, 1999, p118-119.

familiale, de la protection et du bien être de tous grâce à une écoute intuitive : dans ce rôle prédéfini, on s'attend donc à ce que la femme rejette le mari et protège l'enfant. Pourtant, ne pas correspondre au stéréotype n'implique pas qu'elles prennent consciemment le risque qu'un inceste père-fille ait lieu ; ni qu'elles sont de mauvaises mères. En effet, il faut prendre en compte le rôle du pouvoir de contrainte et de contrôle des hommes, ainsi que du contexte social qui idéalise la famille et valorise le pardon. De ce fait, les femmes et les hommes évoluant dans un rapport de pouvoir, l'étendue de leur responsabilité familiale serait entretenues par les femmes elles-mêmes : notre société patriarcale, selon les féministes, entretiendrait le mythe de la responsabilité qui illustre la tendance à renverser les rôles d'opresseur et d'opprimé sous-jacente à tous les rapports de domination ; rien n'est aussi efficace pour s'assurer de sa soumission que de faire endosser à l'opprimé lui-même le sentiment de culpabilité.

Pourtant, quelque soit les fonctions attribuées à la mère et l'ampleur de la tâche qui lui incombe, il apparaît à travers les études réalisées que ces femmes possèdent des traits de personnalité et des caractéristiques spécifiques. De plus, leur réaction lors de la découverte des faits ou la non-conscience de la relation incestueuse donnent des indications sur leur personnalité et sur les relations intrafamiliales.

Ainsi, c'est son mode de relation avec chacun qui influencera sa démarche : la dénonciation, ou le silence complice qui signe un refus inconscient de la réalité, une passivité, ou un calcul. A ce propos, l'étude de M. Myer²³ met en évidence les trois comportements maternels les plus fréquents face à l'inceste : la protection de la fille et le rejet du mari représente 56 % des cas ; le rejet de la fille et la protection de l'époux, notamment lorsque la fille est considérée comme une rivale, représente 35 % des cas ; enfin, 9 % des situations montrent une non-action en raison d'une incapacité à prendre une décision, ce qui introduit la notion d'inceste en creux, c'est-à-dire un inceste qui a lieu en raison d'un manque total d'amour maternel. Deux autres réactions plus spécifiques sont constatées : il arrive dans de rares cas qu'en présence d'un père tyrannique, la mère demande à la fille de continuer, de se sacrifier (« *Fais le pour moi* ») ; et il est à l'inverse très fréquent que des mères dénoncent les faits et retirent par la suite leur plainte, la plupart du temps dans le but de préserver une cohésion familiale. Rappelons toutefois que la majorité des mères ne sont pas au courant de la situation : autrement dit, rares sont celles qui encouragent ou participent aux faits incestueux.

La non-dénonciation des faits par la mère a été l'objet d'études qui ont montré que le silence peut s'expliquer par diverses raisons. Tout d'abord, la condamnation pourrait créer de nombreuses difficultés : problèmes financiers et matériels, éclatement de la cohésion familiale, devoir élever seule les enfants. Or, affronter ces problèmes leur semble insurmontable : souvent dépendantes financièrement et émotivement, passives et soumises à la domination du conjoint, immatures, débordées en raison d'une maladie sérieuse telle que l'alcoolisme, la dépression ou la psychose, isolées socialement, elles ne peuvent gérer seule une famille. Elles préfèrent opter pour le silence complice ou faire pression pour que l'enfant retire sa plainte et ainsi retrouver le semblant d'harmonie d'auparavant. D'autres femmes ferment les yeux car elle ne souhaite plus de relations sexuelles avec leur mari, en raison d'une frigidity, d'une crainte des maternités, d'une dévotion au rôle maternel, ou d'abus sexuels subis pendant l'enfance : frustrées et frustrantes sur le plan sexuel, elles tirent de la liaison incestueuse un répit utilitaire, préférant que l'époux comble ses besoins avec la fille de la maison plutôt qu'avec une maîtresse inconnue. Précisons ici que les femmes abusées sexuellement pendant leur jeunesse sont davantage sujettes à choisir un conjoint à risque lorsque le traumatisme n'a pas pu être élaboré. Enfin, comme nous l'avons évoqué précédemment,

²³ COLLECTIVE PAR ET POUR ELLE, Survivre à l'inceste : mieux comprendre pour mieux intervenir, Octobre 1989, p 35.

certaines femmes ne dénoncent pas les faits car vivent dans la terreur, sous l'emprise d'un mari violent.

Ainsi, Madame G.²⁴ ne dénonce pas les faits, soutient son mari, et met en avant les difficultés matérielles : « *Il a reconnu plusieurs fois des attouchements. J'avais décidé de le quitter puis j'ai réfléchi, j'allais me retrouver seule avec six enfants ; j'étais sans travail et je n'avais pas de revenu ; je suis donc restée avec lui* » ; par ailleurs, l'une de ses filles dit d'elle « *Ma mère est aussi violente que Dimitri : à chaque fois que nous lui en avons parlé, elle a dit que c'était de notre faute, que c'est nous qui l'allumions (...). Je pense que ma mère est parfaitement au courant de la situation mais qu'elle aime plus Dimitri que nous* ». A l'inverse, Madame F.²⁵, mère de Camille âgée de 15 ans, semble dépendante affectivement de son époux : se décrivant comme une femme qui accorde beaucoup d'importance à l'épanouissement de chacun mais qui ne peut avoir de dialogue approfondi avec ses enfants du fait du rythme effréné du quotidien, elle est vue par les psychologues ayant recueilli les confidences de Camille ; le couple uni par les mains s'exprime d'une seule voix, et la femme va jusqu'à dire que ses révélations pourraient donner un second souffle à son couple : « *Mon mari m'a tout avoué, il ne comprend pas ce qui s'est passé et il regrette* ». Lorsqu'elle apprend que son fils aîné, âgé de 17 ans, a également abusé de sa fille, elle s'effondre, vivant sa famille comme un échec, et banalisant le comportement du mari dont la condamnation l'isole encore davantage : « *Ce n'est pas juste ce qui est arrivé...on ne voit l'homme qu'à travers ce qu'il a fait de mal...il a reconnu, j'ai pardonné et le fait qu'il se soit dénoncé, je n'ai plus rien à lui reprocher...j'ai transformé ma colère en une vigilance à l'égard des enfants...Avant nous s'est tenu le procès d'un autre père qui a pris moins que mon mari alors que ce qu'il a fait était plus grave* ». Enfin, Madame A.²⁶, dont la fille Catherine a été abusée pendant des années par son père gynécologue, opposait une fin de non recevoir chaque fois que cette dernière tentait de se confier à elle : le père étant décrit comme un père respecté de tous, mais également comme autoritaire et parfois violent, on peut émettre l'hypothèse que cette femme a fermé les yeux par peur de la réaction de son époux et de l'éclatement familial.

En cela, on comprend que la complicité maternelle est à la mesure de l'impuissance maternelle. Pourtant, cette incapacité à agir n'est en rien considéré comme une excuse : A. Nardon²⁷ affirmait que « la mère n'est que très rarement la spectatrice impuissante à redresser une situation qui lui échappe, beaucoup plus fréquemment, elle a une attitude résignée ou plus franchement complice ». Quant à Martorell²⁸, il expliquait « la mère est parfois quelque un qui scotomise, qui ne veut pas voir, ne veut pas savoir ce qui se passe au sein de sa maison, car cela risquerait pour elle de précipiter une décompensation généralisée qu'elle a eu beaucoup de difficultés à construire, car elle-même présente peut-être une fragilité narcissique ou des difficultés sur le plan de l'identité ».

En outre, face à ce portrait de femmes fragiles et dépendantes, apparaît un autre type de femmes, dépeintes comme très indépendantes : selon que cette mère assume un rôle de dépendance et de soumission, ou un rôle de domination et de contrôle, la

²⁴ RAZON L., « Crise de la séparation et confusion des générations », in Janine Abécassis *L'enfant à l'épreuve de la famille èrès « Hypothèses »*, 2004, p. 77-86.

²⁵ BECKER E. et CHAPPELLE S., « L'accompagnement systémique des familles abusives », *Thérapie familiale*, 2010/1 Vol. 31, p. 65-78.

²⁶ EDUARDO TESONE J., « Une activité peu masculine: l'inceste père-fille », 1998/2, n°62, *Revue française de psychanalyse*, PUF.

²⁷ NARDON, A., *Réflexion sur 59 cas d'inceste observés en milieu psychiatrique ou de pratique médico-légale. Mémoire pour le Certificat d'Etudes Spéciales de Psychiatrie.*, Université de Rennes, 1975.

²⁸ MARTORELL, A., « Le père incestueux ». In Archer, E. (1998). *Agressions sexuelles : victimes et auteurs*. Paris, L'Harmattan, coll. Sexualité humaine, p.152.

constellation triadique sera différente ; c'est-à-dire que le couplage de ces deux types de dyades conjugales avec la fille victime d'inceste va créer deux types de constellations. D'une part, la constellation constituée d'un père abuseur, d'une épouse soumise, et d'une fille adultifiée : ici, le rôle de dépendance et de soumission assumée par l'épouse est lié aux expériences qu'elle a connues en tant que femme mais aussi à des expériences d'apprentissage liées à des situations de violence, de maltraitance et/ou d'abus sexuel qu'elle a vécu dans sa famille d'origine. Cette femme va donner au mari abuseur l'illusion du pouvoir, mais en même temps le sentiment d'être encore une fois seul et sans protection : c'est dans la recherche d'une expérience de reconnaissance et de prise en charge par quelqu'un que le père abuseur peut se tourner vers une de ses filles (« *Depuis qu'elle est toute petite, ma fille m'a toujours compris. Au fur et à mesure qu'elle grandit, elle est toujours prête à m'écouter. Elle me donne même des conseils. C'est comme si elle était meilleure que mon épouse* »). D'autre part, la constellation constituée d'un père abuseur, d'une mère dominatrice, et d'une fille dominée : la femme qui choisit ou est choisie par un partenaire abuseur pour ses capacités de domination et/ou de contrôle, correspond à une fille qui a vécu des expériences d'abandon et/ou de négligence intrafamiliale et a été obligée de grandir prématurément pour être parentifiée à l'extrême dans sa famille d'origine et/ou maîtriser un environnement social carencé ou menaçant. Cette femme donne au mâle l'illusion de se sentir protégé mais également un sentiment d'impuissance et d'insatisfaction au niveau du contrôle de la relation conjugale. C'est dans ce contexte que le père abuseur, marqué par ses blessures historiques, séduira une ou plusieurs de ses filles : en les abusant sexuellement, il aura l'illusion de les posséder et/ou de les contrôler (« *Elle n'avait aucun plaisir, avec elle c'est comme si je faisais ça à un arbre...Parfois je me sentais coupable, mais je me disais que c'était moins grave que de tromper ma femme. C'est ma fille qui m'aidait à conserver du désir car vu l'embonpoint de mon épouse et son allure négligée, je finissais par ne plus pouvoir la désirer. J'étais dépossédé de mon rôle de chef de famille, elle tenait les cordons de la bourse et ne me donnait que de l'argent de poche ; pourtant je travaillais !* »).

La mère de l'agresseur

La psychanalyse accroît encore l'importance du rôle de la mère dans l'inceste : en plus de la responsabilité avérée de la mère de l'enfant, elle attribue une responsabilité à la mère du futur agresseur. En effet, si la mère éveille les premières sensations génitales voluptueuses, elle éveillera simultanément les premières bases de l'interdit de l'inceste ; mais au-delà de l'intensité du lien fusionnel et corporel, un espace séparateur préexistera sous la forme d'un interdit du toucher, c'est-à-dire que la mère devra être préalablement inscrite dans la loi. Il y a donc danger quand la mère n'a pas pu offrir la possibilité à ses enfants de vivre la séparation car ils ne sont alors qu'un prolongement d'elles-mêmes, enfermés dans leurs propres désirs de fusion. Ces mères phalliques, castratrices, intrusives, ne vivent que pour une fusion physique et psychique ; et elles ont également pu être prématurément et violemment frustrantes et mortifères. Devenus adultes, ces individus seraient dans l'incapacité de se séparer en raison de l'angoisse majeure de revivre la rupture première.

Néanmoins, cette séparation ou différenciation d'avec l'objet maternel qui permet l'accès à l'individuation et à l'interdit de la fusion est également de la responsabilité du père. Même si la mère induit le désir incestueux, c'est bien à lui, représentant de la loi, que revient la fonction d'interdire la relation duelle, fusionnelle et incestueuse, la fonction de séparation et d'individuation qui permet l'accès à la différence des sexes et des générations. En étant inter, le père unit autant qu'il sépare :

s'il n'assume pas ce rôle, il entrouvre les portes de la perversion. Racamier²⁹ explique cette distinction en disant que le père est responsable de l'inceste, tandis que la mère amène l'incestuel : l'incestuel est ce qui dans la vie psychique et familiale porte l'empreinte de l'inceste non fantasmé, sans qu'en soient nécessairement accomplies les formes génitales. Le cas de Jean-Paul³⁰, aîné d'une famille de six garçons, illustre cela : alors qu'il consulte pour un problème d'éjaculation précoce, il confie très vite qu'il a souvent été dans le lit de sa mère jusqu'à une période avancée de son adolescence ; il raconte qu'un jour, alors qu'il avait tenté de lui caresser les seins, elle lui avait rétorqué « *Arrête, ton père pourrait arriver* ». Ce qui est incestuel ici, c'est que tout en posant l'interdit, la mère laisse entendre que tout est possible et séduit narcissiquement son fils. Ainsi, l'angoisse qu'il éprouve au lit avec les femmes est réactivée par le souvenir de celle qui a accompagné l'excitation produite par la proximité du corps de sa mère, si proche et presque offert, tout en étant interdit.

Les situations incestueuses dans le schéma familial traditionnel

Généralités

La situation incestueuse peut prendre plusieurs formes selon le système dysfonctionnel dans lequel elle se développe : Larson et Maddock³¹ décrivent quatre principaux types d'inceste :

Ils repèrent en premier lieu un inceste sous prétexte d'affection : la relation est affectueuse, sans violence (physique) ; l'enfant victime se voit offrir des cadeaux et obtient des privilèges, ce dont les autres enfants de la fratrie peuvent être jaloux ; et après la révélation des faits il reste une volonté de maintenir une cohésion familiale.

L'inceste au sein d'une famille hyper érotisée est une relation perçue comme normale pour cette famille qui est fière de l'absence de vie privée (pas de porte, films pornographiques en famille, nudité...) et qui en fait même une valeur familiale (« *C'est bon pour les enfants* ») ; les interactions quotidiennes sont érotisées à l'excès et les membres ne perçoivent même plus le caractère anormal de ce mode de vie.

Il existe également l'inceste fait d'échanges agressifs où la colère du père est sexualisée, et cette violence est utilisée pour soumettre la victime aux abus sexuels ; ces derniers sont donc vécus par l'enfant comme une punition.

Enfin, l'inceste fait de viols violents est proche du précédent type mais comporte encore plus de sadisme : l'agresseur qui souffre d'une pathologie psychopathique et narcissique très importante force l'enfant à participer.

Concernant la durée de la situation incestueuse, elle s'échelonne sur une période allant de 6 mois à 7-8 ans, avec une moyenne de 2 ans.

Dans la majorité de cas, les victimes ne subissent aucune violence ni force physique : la coercition psychologique, les menaces, le chantage, la manipulation, qui font régner la peur et le silence sont plus fréquemment utilisées afin de faire perdurer la relation. Mais lorsque une violence est exercée, elle peut être de quatre sortes : une violence ponctuelle appartenant au déroulement de l'acte sans que puisse pour autant être évoqué un scénario, ce sont des maintiens physiques violents tels les claques, les coups... ; une violence plus dangereuse qui participe à la montée de l'excitation tels les actes de barbarie ; une violence consécutive à l'opposition de la victime ; une violence

²⁹ RACAMIER, P.C., *Autour de l'inceste*, in Gruppo 7, 1991, p. 49-65.

³⁰ DEFONTAINE, J., « L'incestuel dans les familles », *Revue française de psychanalyse*, 2002/1, Vol n°66, p. 179-196.

³¹ LARSON, N.R. et MADDOCK, J.W., « Structural and functional variables in incest family systems: Implications for assessment and treatment », *Journal of Psychotherapy and the Family*, 1986, vol. 2, no 2.

subite, brutale, faisant effraction dans la conscience du sujet, court-circuitant toute possibilité de manœuvre psychique et s'avérant rare.

Quant aux abus eux-mêmes, il s'agit surtout d'attouchements sexuels, d'exhibitionnisme, de propositions ou d'incitations, et de rapports oraux plutôt que de pénétrations ; l'intensification des formes de l'agression survenant avec le temps.

Enfin, Goodwin³² affirme qu'il y a 40 % de chance que plusieurs sœurs/frères soient la cible d'agressions, et qu'un enfant peut subir des agressions de la part de plusieurs membres de sa famille.

Il existe néanmoins un modèle de la dynamique de la relation incestueuse en cinq phases (Sgroi, Blick, Porter, 1986³³) : la phase 1 qui comprend des occasions propices où l'agresseur incite l'enfant, souvent par le jeu, les promesses et les récompenses, à un comportement sexuel qu'il qualifie de normal ; la phase 2 d'interaction sexuelle caractérisée par une progression de l'activité sexuelle ; la phase 3 du secret qui peut durer plusieurs mois ou années ; la phase 4 de divulgation accidentelle ou préméditée ; et la phase 5 dite répressive où l'enfant subit des pressions pour nier l'agression et ses effets.

La plupart des situations incestueuses se sont longtemps développées avant que le passage à l'acte ne se produise. Le trouble de la personnalité du père est déjà là et peut même remonter à son enfance. L'encouragement de l'inceste par la mère ou son insuccès à restreindre le père est souvent enraciné dans sa relation à sa propre mère. Enfin, les prédispositions de la fille peuvent affecter sa vulnérabilité aux approches sexuelles de son père et sa réaction lorsque l'inceste se réalise. On ne saurait donc définir un seul trouble de personnalité ou facteur de la dynamique familiale comme cause de l'inceste père-fille, mais on peut évoquer des traits communs (Meiselman, 1978³⁴).

Ayant été établi que les abus sexuels se déroulant dans un contexte intrafamilial sont plus fréquents au sein de la famille nucléaire, il paraît important de présenter quelques-unes des relations incestueuses possibles au sein du noyau familial.

L'inceste père-fille

Concernant l'inceste père-fille, certaines recherches indiquent qu'il représente 90 % des situations ; tandis que d'autres affirment qu'il ne représenterait en fait que la moitié des cas d'inceste connus. Cet écart majeur s'explique peut-être par l'assimilation par certains chercheurs du père, du beau-père, et du père adoptif ; les beaux-pères, de plus en plus impliqués en raison des nouvelles structures familiales, proclament souvent « *Ce n'est pas mon sang* », ce qui indique qu'ils ont tout de même conscience de l'interdit.³⁵

Il s'agit souvent de pères qui se sont peu occupés de leur fille lors des trois premières années et n'ont pas participé aux soins physiques. Les cas observés concernent des enfants de plus en plus jeunes. Le plus souvent, les activités incestueuses

³² GOODWIN, J., "Evaluation and Treatment for Incest Victims and Their Families: A Problem-Oriented Approach" dans Goodwin, éd. *Sexual Abuse : Incest Victims and Their Families*, 2e édition, Chicago, Year Book Medical Publishers, 1989, p. 2.

³³ SGROI, BLICK et PORTER dans SGROI (sous la direction de), *L'agression sexuelle et l'enfant : approche et thérapies*, Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1986, op.cit, P; 29-44

³⁴ MEISELMAN, K.C. *Incest, a Psychological Study of Causes and Effects with Treatment Recommendations*. Londres: Jossey-Bass Publishers, 1978, p.140.

³⁵ DANAN, M., « Aspects actuels des conduites incestueuses », conférence 3928, Bull. 36 (2006), p. 393-408.

débutent avant l'âge de 10 ans, avec pour cible une enfant exposée car immature, mal dégagée de la séduction oedipienne, et en rivalité avec la mère. Le père s'intéresse d'abord à sa fille aînée et parfois à toutes ses filles à mesure qu'elles grandissent ; les garçons peuvent subir le même sort.

Tout est possible, de la séduction progressive et en douceur jusqu'au viol sauvage accompli en état d'ivresse. Lorsqu'il s'agit d'une relation qui s'installe progressivement, l'agresseur peut utiliser diverses méthodes pour parvenir à ses fins : courtiser sa fille avec des compliments ou des cadeaux ; bloquer les efforts d'autres jeunes pour s'approcher d'elle en rappelant ses prérogatives paternelles ; ou encore se présenter comme étant le mieux placé pour faire son éducation sexuelle. La fille d'abord sollicitée en l'absence de la mère, va ensuite s'y substituer et se maintenir activement dans une situation : bien qu'elle la perçoit comme illicite, elle en tire quelques bénéfices tels que des récompenses diverses, ou encore domination de la fratrie. Quand cette liaison n'est pas stoppée par un événement intercurrent, c'est-à-dire par une dénonciation ou une grossesse, elle se dégrade dans la seconde partie de l'adolescence car l'agresseur se montre trop opposant à l'ouverture relationnelle de sa fille : il y a alors recours à l'action pénale, soit par dénonciation directe, soit en informant la mère, un professeur, ou encore une assistante sociale. Concernant la dyade père autoritaire-fille passive, elle se rencontre surtout lorsque la fille est très jeune : une adolescente est mieux placée pour se rebeller et considérer qu'un départ de la maison est préférable à la soumission.

L'inceste maternel

L'inceste maternel est rare, surtout lorsqu'il s'agit d'acte génitaux caractérisés. Mais les troubles de la maternité en montrent d'autres formes plus discrètes : l'enfant est un objet sexuel indirect à travers par exemple un allaitement addictif ou des soins intrusifs répétés, l'emprise sur le corps de l'enfant en faisant un appendice de la mère, un objet auto érotique masqué (conduite para incestueuse). Il est important de préciser que même si certaines mères abusives ont elles-mêmes été abusées, la plupart de ces dernières ne deviennent pas des mères incestueuses : les risques sont plutôt la surprotection anxieuse, le contre-investissement des relations sensuelles si nécessaires à la qualité du lien mère-enfant, le choix d'un conjoint à risque. Dans l'inceste mère-fils, ces mères, souvent masculines, cherchent à s'identifier à leur fils avec qui elles entretiennent une relation quasi fusionnelle en raison de la fréquente absence du père. Il peut découler de plusieurs types de relation : majoritairement, il a lieu quand le fils psychotique vit en symbiose avec une mère qui lui donne des soins physiques et qui manipule à cette occasion ses organes génitaux ; mais il peut aussi être du à la séduction du fils par une mère pathologique. Enfin, il y a quelques cas rares de viols incestueux pratiqués par un fils malade mental sur sa mère ; mais fréquemment, les viols commis par un fils font suite à l'emprise maternelle et représentent pour l'adolescent un triomphe narcissique. Tel est le cas de Monsieur B.³⁶ qui avait fait l'objet de la part de sa mère de stimulations excessives répétées et délibérées entre 6 et 10 ans sous forme de masturbations réciproques, et qui présentait des troubles narcissiques profonds, se vivant comme un être spécial dans un mélange de grandiose et de dépression. Dans un rêve, le patient se voyait pourchassé par une momie (mummy en anglais qu'il associa sur le souvenir des odeurs du sexe de sa mère) ; et l'émergence de l'agressivité dans le transfert permit l'élaboration de la haine masquée envers la mère, une haine qui accompagnait l'excitation sexuelle intense qu'elle avait provoquée : « *Vous me rendez*

³⁶ G.O GABBARD et S.W. Twenlow, The role of noter son incest in the pathogenesis of narcissic personality disorder in Journal of the American Psychoanalytic association, 42, 1, 1994.

fous » disait-il à l'analyste, comme sa mère le rendait fou. Quant à l'inceste mère-fille, encore plus rare, il est souvent le fait d'une mère désinsérée qui revit ses conflits par l'intermédiaire du corps de sa fille. Parfois, l'inceste maternel est dû au fait que la mère est complice active du père.

L'inceste fraternel

Bien que peu évoqué en clinique, l'inceste entre frères et sœurs est fréquent. Chez les enfants, on peut observer des jeux érotiques qui correspondent à une curiosité et à une sexualité exploratoire, pouvant aller jusqu'au viol, et qui doivent interroger après 3 ans. Quand il s'agit d'enfants du même âge, on note un contexte de maltraitance et de carences éducatives. Quand le garçon est plus âgé que la fille, il peut s'agir d'un pervers, autoritaire et abusif. Les acteurs de cette situation incestueuse, qui débute souvent à la puberté, sont souvent de faible niveau intellectuel ou présentent des fragilités narcissiques particulières. La relation est en miroir, entre le proche et le différent, un très proche à peine différent, dans la logique amoureuse adolescente de la découverte de soi à travers un autre qui est un autre soi-même ; ou bien elle est l'incarnation d'une problématique oedipienne qui n'a trouvé qu'un déplacement défensif minime de la mère à la sœur, ou du père au frère ; enfin d'autres incestes fraternels sont les fruits et témoins d'une problématique narcissique d'indifférenciation qui infiltre l'ensemble des relations familiales et alors la fille peut être simultanément victime du frère et du père, ensemble ou séparément. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas confondre relation amoureuse incestueuse à l'adolescence et inceste violent entre un aîné et un cadet. Voyons le cas d'inceste fraternel au sein de la famille B.³⁷ où Christophe, 24 ans, est l'aîné d'une fratrie 6 enfants : il y a Bastien, âgé de 21 ans ; les jumelles de 18 ans que sont Paméla et Barbara qu'il décrit comme calmes, gentilles et renfermées ; Samantha, 16 ans, qui souffre d'un handicap moteur et qui est sa favorite ; et Steve, âgé de 8 ans. Ce jeune homme a agressé, de l'âge de 16 à 18 ans, les jumelles ayant alors 10 ans, et Samantha, 8 ans : il éjaculait sur elles ou dans leur bouche, ou se masturbait en leur présence. C'est suite à une tentative de suicide de Barbara que les faits ont été révélés. Christophe qui ne comprend pas pourquoi il agit ainsi, est soulagé d'avoir été arrêté. On peut émettre l'hypothèse d'un passage à l'acte en raison d'une problématique narcissique d'indifférenciation au sein de la famille : en effet, lors des rencontres avec le psychologue, ce qui est majoritairement évoqué et qui semble traumatique sont les séparations plus que les abus sexuels ; par exemple, le départ de Barbara après le dépôt de plainte. La famille, sous l'emprise d'angoisses de perte et d'abandon, connaît des liens familiaux en permanence menacés de rupture. Ce lien abandonnique se met en place d'abord dans le couple ; le choix du partenaire est vu comme une protection contre l'abandon mais aussi comme sa répétition : c'est ainsi qu'une femme choisira un homme protecteur mais ayant des accès de violences et de conduites addictives, comme Monsieur B. Les enfants sont eux aussi pris dans ce fonctionnement et auront à trouver une place dans la famille traumatisée : parfois, la seule vraie défense contre la peur de l'abandon sera de former un corps commun, via l'inceste.

³⁷ SAVIN, B., THIERY, F., « Une situation d'inceste fraternel, Rencontres familiales thérapeutiques en prison », 4^{ème} congrès international francophone sur l'agression sexuelle, CIFAS 2007.

Conclusion

L'approche systémique permet d'avoir un aperçu des systèmes familiaux qui transgressent l'interdit de l'inceste ; et leur diversité explique la pluralité des situations incestueuses : en effet, les relations entre les membres, le rôle et la place de chacun expliquent le fait que dans telle famille l'inceste aura lieu entre le père et la fille, tandis que dans une autre l'abus sexuel sera constaté entre un frère et une sœur ; comme le stipule les systémiciens, une situation n'existe que parce que les acteurs y contribuent.

Toutefois, il existe des caractéristiques semblables à tous ces systèmes : autrement dit, il semble y avoir une part de fonctionnement commun au sein des familles incestueuses. A travers notre analyse sur l'influence de la mère dans la situation et sur sa personnalité (qu'il s'agisse de la mère de la victime ou de l'agresseur), ainsi qu'à travers les extraits d'études de cas, nous constatons que tous les acteurs présentent des fragilités, notamment narcissiques.

Ce fonctionnement individuel, qui empêche l'individu d'avoir une identité stable et solide, se renforce aux côtés des autres acteurs : chacun a besoin de l'autre pour se sentir unifié et la famille entière devient une famille de type abandonnique. Toute séparation entraînerait l'effondrement narcissique des sujets ; et pour faire face à cette angoisse majeure d'abandon, l'inceste, la fusion des corps, est utilisé en défense.

Bibliographie

BALIER, C. (1999). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris, PUF, coll. Le fil rouge, p118-119.

BARUDY J. (1989): Le dévoilement de l'inceste et de l'abus sexuel : crise pour la famille, crise pour l'intervenant. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, Toulouse, Privat, n°10, p. 99-118.

BECKER E. et CHAPELLE S., « L'accompagnement systémique des familles abusives », *Thérapie familiale*, 2010/1 Vol. 31, p. 65-78.

BENOIT, G. (1985). Approches de l'inceste. *Neuropsychiatrie de l'Enfance*, 33(6), 211-216

BENTOVIM, A. (1996). System Theory. In C. Cordess & M. Cox (Eds). *Forensic psychotherapy: crime, psychodynamics and the offender patient*, Vol 2, pp. 107-117. London and Bristol, Jessica Kingsley Publishers.

BORN, M., DELVILLE, J., MERCIER, M., SAND, E.A., & BEECKMANS, M. (1996). *Les abus sexuels d'enfants*. Liège : Mardaga.

COLLECTIVE PAR ET POUR ELLE, *Survivre à l'inceste : mieux comprendre pour mieux intervenir*, Octobre 1989, p 35.

DANAN, M., « Aspects actuels des conduites incestueuses », conférence 3928, *Bull.* 36 (2006), p. 393-408.

DEFONTAINE, J., « L'incestuel dans les familles », *Revue française de psychanalyse*, 2002/1, Vol n°66, p. 179-196.

DRIVER, E., et DROISEN, A., (éd.) (1989) *Child Sexual Abuse : A Feminist Reader*, New York, New York University Press, p 38.

EDUARDO TESONE J., « Une activité peu masculine: l'inceste père-fille », 1998/2, n°62, *Revue française de psychanalyse*, PUF.

FREUD, *Totem et Tabou* (1913), Paris, Payot, coll. "Petite Bibliothèque Payot", 2001

GABBARD G.O & TWENLOW, S.W., The role of noter son incest in the pathogenesis of narcissic personality disorder in *Journal of the American Psychoanalytic association*, 42, 1, 1994.

GOODWIN, J., "Evaluation and Treatment for Incest Victims and Their Families: A Problem-Oriented Approach" dans Goodwin, éd. *Sexual Abuse : Incest Victims and Their Families*, 2e édition, Chicago, Year Book Medical Publishers, 1989, p. 2.

HAESEVOETS, Y.-H. (1997). *L'enfant victime d'inceste*. Paris, De Boeck Université, coll. Oxalis, p. 39-40.

HAMEL, M., "L'intervention en matière d'abus sexuel, L'enfant victime dans un monde d'adultes", *Bulletin de l'association Plaidoyer-Victimes*, Montréal, printemps 1991, p19.

HANSON, R.F., LIPOVSKY, J.A. & SAUNDERS, B.E. (1994), 'Characteristics of fathers in incest families', *Journal of Interpersonal Violence*, vol.9, no.2

LARSON, N.R. et J.W. MADDOCK (1986). « Structural and functional variables in incest family systems : Implications for assessment and treatment », *Journal of Psychotherapy and the Family*, vol. 2, no 2.

LEVI-STRAUSS, C., (1949). « Les structures élémentaires de la parenté », Paris, Presses universitaires de France.

MARTORELL, A. Le père incestueux. In Archer, E. (1998). *Agressions sexuelles : victimes et auteurs*. Paris, L'Harmattan, coll. Sexualité humaine. p152.

MEISELMAN, K.C. *Incest, a Psychological Study of Causes and Effects with Treatment Recommendations*. Londres: Jossey-Bass Publishers, 1978, p.140.

MOISAN, M. (1993). *Pour que cesse l'inacceptable*. Québec : Conseil du statut de la femme, p.46.

NARDON, A. (1975). *Réflexion sur 59 cas d'inceste observés en milieu psychiatrique ou de pratique médico-légale*. Mémoire pour le Certificat d'Etudes Spéciales de Psychiatrie. Université de Rennes

RACAMIER, P.C., *Autour de l'inceste*, in Gruppo 7, 1991, p. 49-65.

RAZON L., « Crise de la séparation et confusion des générations », in *Janine Abécassis L'enfant à l'épreuve de la famille èrès « Hypothèses »*, 2004, p. 77-86.

SAVIN, B., THIERY, F., « Une situation d'inceste fraternel, Rencontres familiales thérapeutiques en prison », 4^{ème} congrès international francophone sur l'agression sexuelle, CIFAS 2007.

SGROI, BLICK & PORTER dans SGROI (sous la direction de), *L'agression sexuelle et l'enfant : approche et thérapies*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986, op.cit, P; 29-44.